L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 3 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEBER & Cie.

C. F. WEBER. N. RUFFIN.
E. DUVERGER. G. HARDY.

Nº 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN, 3 JANVIER.

LETTRES PARISIENNES.

PARIS, 5 décembre 1853.

Le Moniteur d'aujourd'hui a prouvé combien j'étais journaliste exact. Vous verrez que presque tout ce que je vous annonçais sur les manœuvres de Vienne, est aujourd'hui confirmé. Si je suis bien renseigné, et je crois l'être, les puissances ne mettent pas en doute l'acceptation de la Russie (si je mêlais des noms propres qui prêteraient que je suis l'adhésion de César). Voici pourquoi on semble dans l'attitude de la Russie. En effet, on sait que, dès l'origine de la question, on a attribué sur l'Eglise d'Orient, on raisonnait qu'il y avait cependant quelque concession à faire, tout en exigeant quelque chose de plus grandes du côté de la Turquie, parce que le Divan prétend que les sanctions traités antérieurs ne sont pas suffisantes, et je suis de cet avis, et contraire à la pensée des puissances, et je reviens à ce égard au Moniteur d'aujourd'hui, et parce que le Divan veut avoir faire croire la Russie qu'en exigeant avant toute négociation des garanties désobligeantes. Mais, en diplomatie, on n'a aucune espèce d'inquiétude dans ces cas où la Turquie persisterait dans ses dispositions, car on sait qu'il y aurait de moyens de satisfaire entendre raison. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'article du Moniteur a été la nouvelle de jour et a tout à fait mis un grand article de M. de La Guerronière contre la fusion.

On a fait circuler hier des listes de nouveaux sénateurs, et à l'exception de M. Dupin qui figure sur presque toutes les noms que l'on cite me paraissent pas probables. Ainsi, par exemple, le duc de Noailles certainement ne songe guère au Sénat, quant au duc de Valmy, que vient d'entrer au sénat pour la vie, il appartiennent qui lui a été préparé à devenir sénateur par la préfecture.

Il va y avoir également un mouvement dans le Conseil d'Etat, on parle de conseillers qui seraient appelés à d'autres fonctions; de maîtres de requêtes qui seraient envoyés dans les préfectures, et de quelques auditeurs qui nommés seraient soumis aux préfets, mais auraient à rester à Paris en vertu du nouveau décret soumis aux ministères des préfectures. Il y aurait donc un certain nombre de places vacantes; probablement l'empereur va en nommer vingt-six tout pour la pairie les maîtres de requêtes M. Vuitry, Chaix-d'Est-Ange, Dubouchet, présenté à Napoléon III, Delangle, Rouher, Baroche, Troplong, Suin, Delahaye-Jousselin, Rouland, Bonjean, Delapalme, Bonjean, Delapalme, Bonjean, Delapalme